

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUES INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 03 MAI 2024

P.V. n° 123
Dossier n° 5

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-27,

VU la délibération arrêtée par le Conseil d'administration de l'établissement public, lors de sa séance du 12 octobre 2001, permettant la cession à titre gracieux de véhicules et matériels, réformés, retirés du parc,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, relatif à la cession d'un véhicule au profit de l'association VITAL SECOURS de Seine-et-Marne,

VU les avis émis,

Considérant la demande par courrier, de la Présidente de l'association VITAL SECOURS, reçue le 18 janvier 2024,

Considérant l'absence d'utilité de ces équipements par le SDIS 77 et la nécessité de développer la réutilisation du matériel à des fins de développement durable,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver la cession, à titre gracieux, d'un véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV), au profit de l'association VITAL SECOURS de Seine-et-Marne.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU